

**Portant validation de l'offre de la société GIFFARD pour la réalisation du lot 4 -  
génie civil - dans le cadre des travaux du quartier de la gare**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée,  
Considérant que l'offre de la société GIFFARD est économiquement la plus avantageuse,  
Considérant qu'il convient de valider cette offre

**DECIDE :**

De valider l'offre de la société GIFFARD pour la réalisation du lot 4 - génie civil - dans le  
cadre des travaux du quartier de la gare d'un montant de 296 156 € HT.